

RESIDE ETUDES EXPLOITATION

Paris, le 18 janvier 2024

PROCEDURE DE SAUVEGARDE
NOTE D'INFORMATION (n°3)
Destinée aux Propriétaires Bailleurs

Chers Propriétaires-Bailleurs,

Nous faisons suite à notre correspondance du 22 décembre 2023 concernant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde pour certaines sociétés du Groupe RESIDE ETUDES et notamment des filiales qui exploitent vos biens.

Afin de vous tenir informés de l'évolution de la situation, une page en ligne vous est dédiée et consultable à l'adresse suivante :

<https://proprietaire.reside-etudes.fr/>

Cette interface vous donne accès à toutes les informations liées à la procédure de sauvegarde.

IMPORTANT :

→ **Les déclarations de créances peuvent se faire directement en ligne, que vous ayez reçu ou non le courrier des mandataires judiciaires (avec ou sans codes d'accès) et au plus tard le 20 février 2024.**

CONSEIL :

→ **La déclaration en ligne est à privilégier. Elle vous permet de recevoir un accusé de réception de votre déclaration et de suivre l'évolution du traitement de vos créances.**

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information :

ps.proprietaires@reside-etudes.fr

[01.48.70.31.20](tel:01.48.70.31.20)

Nous vous prions de croire, Chers Propriétaires-Bailleurs, en l'assurance de toute notre considération.

Le Service
Relations Propriétaires Investisseurs